

Deux fois plus de salariés dans les grandes entreprises avec la nouvelle définition de l'entreprise

Xavier TRIBOUT - Insee

La nouvelle définition de l'entreprise dépasse l'approche juridique au profit d'une approche économique. En particulier, l'entreprise devient l'unité statistique la plus appropriée pour observer l'activité économique réelle et peut être constituée de plusieurs unités légales ayant un lien économique. Ses caractéristiques sont déterminées à partir de celles des unités légales la composant. Avec cette nouvelle définition, le tissu productif apparaît plus concentré. Un quart de l'emploi salarié marchand non agricole du Languedoc-Roussillon se trouve ainsi dans les grandes entreprises. Malgré cela, la région se situe toujours parmi les régions où le poids des microentreprises est le plus fort. Cette présence des microentreprises en Languedoc-Roussillon s'explique en partie par l'importance de l'économie présentielle.

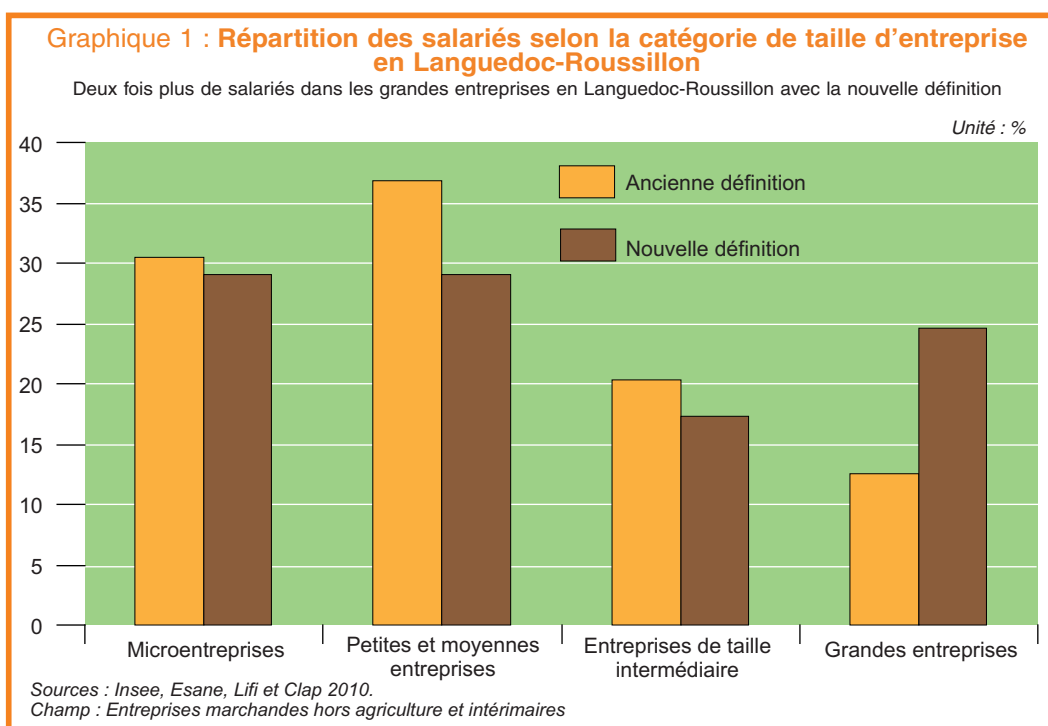
Une approche économique de l'entreprise : unité organisationnelle de production dotée d'une autonomie de décision

En 2008, la définition statistique d'une entreprise a été revue pour privilégier une approche économique et non plus juridique. En effet, la définition précédente de l'entreprise assimilait l'entreprise à l'unité légale : pour exister juridiquement, l'entreprise doit remplir des formalités (enregistrement au registre du commerce et des sociétés, au registre des métiers, à l'Urssaf). En France, l'inscription au registre Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) permet une identification unique de cette unité légale. Dans la nouvelle définition l'entreprise se définit comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision,

notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie économique. Désormais, ce groupe de sociétés est considéré comme une seule entreprise (cf. définition).

Une vision plus cohérente des centres de décision des entreprises

Cette nouvelle vision de l'appartenance des unités légales à un groupe plus important permet de mieux prendre en compte leur fonctionnement. Avec l'ancienne définition, la réalité des sociétés détenues par des groupes était mal perçue, celles-ci ayant une autonomie de décision limitée, voire inexistante. Des grandes sociétés, sans salariés ou



sans immobilisations, pouvaient être qualifiées à tort, de grandes entreprises. Dès lors, le suivi des entreprises définies sur le plan économique rend davantage compte d'entités autonomes que celui des seules unités légales (« *Quatre nouvelles catégories d'entreprises : Une meilleure vision du tissu productif* », Insee première n°1321, 2010).

Auparavant, les catégories de taille d'entreprise s'appuyaient uniquement sur le nombre de salariés. Aujourd'hui, la définition des nouvelles catégories de taille d'entreprise s'appuie sur trois critères : le nombre de salariés, le chiffre d'affaires et le total de bilan (cf. *définitions*). Seuls sont pris en compte les salariés et les données comptables des établissements sur le territoire français. Quatre catégories de taille ont été définies : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises. Les microentreprises sont des unités de moins de 10 salariés (y compris sans salarié) avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan de moins de 2 millions d'euros. Les petites et moyennes entreprises occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Les entreprises de taille intermédiaire occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total bilan inférieur à 2 000 millions d'euros. Les grandes entreprises sont au-dessus de ces seuils.

Deux fois plus de salariés dans les grandes entreprises avec la nouvelle définition

La région compte 159 000 entreprises, au sens du décret de 2008 dans le commerce, l'industrie ou les services (cf. *Sources et champ*). La nouvelle définition de l'entreprise fait apparaître une concentration de l'emploi au sein de grands groupes, entreprises de taille intermédiaires et grandes entreprises (cf. *encadré*).

En Languedoc-Roussillon, le nombre des salariés (ETP) présents dans la région et employés par de grandes entreprises (effectif régional) double du fait de la nouvelle définition : 25 % contre 13 % auparavant, au détriment des PME et des ETI (*graphique 1*). Cette conséquence du nouveau concept est plus importante au plan national : près d'un salarié sur trois (31 %) est désormais rattaché à une grande entreprise contre 14 % avec l'ancienne définition. L'emploi régional des secteurs marchands hors agriculture et hors intérimaires, 376 milliers de salariés (ETP), est comptabilisé à partir des effectifs des établissements localisés dans la région, appartenant à des entreprises redéfinies à partir du nouveau concept. Avec cette nouvelle

définition de l'entreprise, le tissu productif apparaît plus concentré : en 2010, les grandes entreprises et les entreprises de tailles intermédiaires ne représentent que 0,7 % des entreprises présentes dans la région mais regroupent 42 % de l'emploi salarié. Au plan national, ces entreprises ne représentent que 0,2 % du nombre d'entreprises mais 53 % de l'emploi salarié.

Parmi les 159 000 entreprises présentes en Languedoc-Roussillon, 151 000 sont des microentreprises, soit 95 %. Comme au plan national, en Languedoc-Roussillon, le nombre de salariés comptabilisé dans des microentreprises est identique quelle que soit la définition, 29 % contre 30 % avec l'ancienne définition. Les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, auparavant considérées comme des entités indépendantes, sont maintenant plus souvent intégrées à des grandes entreprises. Les PME régionales qui regroupaient 37 % des salariés n'en regroupent plus que 29 %, les ETI sont en revanche moins impactées : 17 % contre 20 % des salariés avec l'ancienne définition.

Les centres de décision des plus gros employeurs en dehors de la région

Les 25 entreprises dont les effectifs en Languedoc-Roussillon sont les plus importants de la région, représentent 18,5 % de l'emploi salarié régional. Parmi ces 25 plus gros employeurs de la région, 21 sont des grandes entreprises et 4 des entreprises de taille intermédiaire dont seulement deux ont leur siège en Languedoc-Roussillon. Les 21 grandes entreprises qui emploient le plus de salariés dans notre région ne sont pas dirigées depuis la région : trois quarts d'entre elles ont leur siège en Île-de-France, pour les autres, deux sont sous contrôle d'un groupe étranger, le reste a leur siège dans une autre région. À l'inverse, les centres de décision des petites et moyennes entreprises qui emploient le plus de salariés sont localisés dans la région. En effet, parmi les 25 PME aux effectifs régionaux les plus importants, 21 ont un siège en Languedoc-Roussillon (85 %), deux un siège en Île-de-France, et deux un siège à l'étranger.

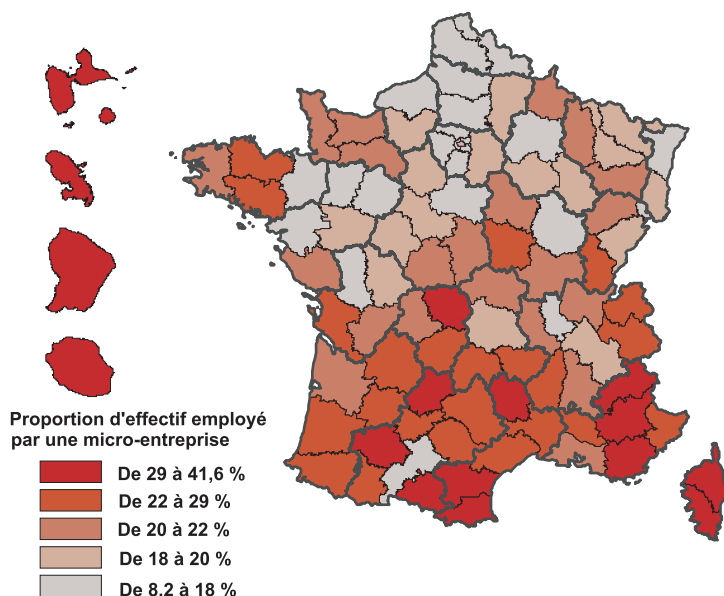
Le Languedoc-Roussillon figure parmi les régions où le poids des microentreprises est le plus fort

La région est la sixième des régions françaises avec plus de 30 % des salariés du secteur marchand travaillant dans les microentreprises. Ce taux varie de 27 % dans l'Hérault à 40 % en Lozère (*carte 1*). La Corse, la Guadeloupe et la Martinique sont en tête du classement, avec 41 %, 33 % et

Encadré : Comment le changement de concept d'entreprise "unité légale" à entreprise "au sens du décret de 2008" modifie la répartition des salariés par catégorie d'entreprise ?

Une unité légale possède 2 établissements et 114 salariés en équivalent temps plein (ETP). Auparavant, elle était classée comme PME et ses 114 salariés étaient comptabilisés dans les effectifs salariés des PME. L'analyse économique à partir de l'enquête Liaison Financière (LIFI) montre que l'unité légale fait partie d'un groupe de sociétés qui compte au total 7 250 salariés ETP sur le territoire français. Avec la nouvelle définition, l'unité légale ne sera plus une entreprise au sens statistique, ses établissements et ses effectifs seront rattachés au groupe. Les 114 salariés de l'unité légale seront désormais comptabilisés dans les effectifs du groupe, donc celui des salariés des grandes entreprises. Néanmoins, ils correspondront aux effectifs régionaux de l'entreprise (114), toujours déterminés à partir de la localisation des établissements.

Proportion d'effectif employé par microentreprise (en %)



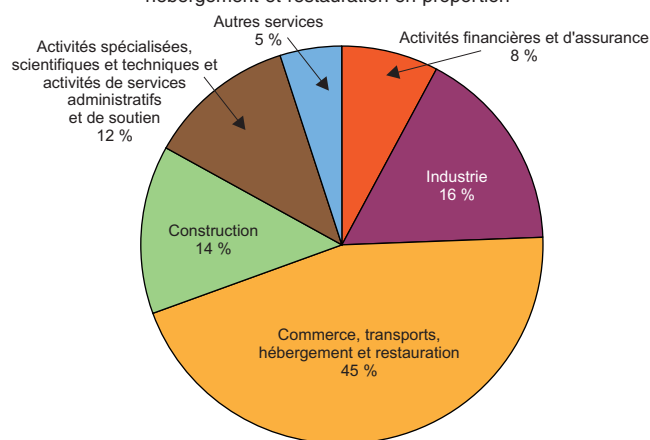
Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.
© Insee - Ign 2013

31 % de leurs effectifs salariés dans les microentreprises. Les microentreprises sont très présentes dans les activités touristiques, particulièrement importantes sur le littoral méditerranéen et les massifs montagneux mais aussi dans les services et la construction (*Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud, Insee première, n°1440, avril 2013*). L'économie du Languedoc-Roussillon est pour 76 % de son emploi tournée vers l'économie présentielle (*cf. définition*), ce qui contribue à ce fort taux de microentreprises dans la région. Les secteurs des services et de la construction, où les emplois sont majoritairement dans des microentreprises sont surreprésentés dans notre région.

Avec 24 % de salariés dans les grandes entreprises, le Languedoc-Roussillon est la 21^{ème} région pour le nombre d'emplois dans les grandes entreprises. Les trois régions de tête : l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et la Haute-Normandie comptent plus d'un tiers de leurs salariés travaillant dans une grande entreprise. Dans les secteurs des activités financières et d'assurance et de l'information et de la communication, la part des emplois des grandes entreprises est la plus importante (*graphique 2*). Or, ces secteurs représentent 8 % des emplois en Languedoc-Roussillon contre 10 % en France métropolitaine et Départements d'outre-mer. Les secteurs industriels sont également moins représentés en Languedoc-Roussillon : 16 % de l'emploi contre 23 % au niveau national (*graphique 3*). Les grandes entreprises contribuent pour un tiers aux effectifs de ce secteur.

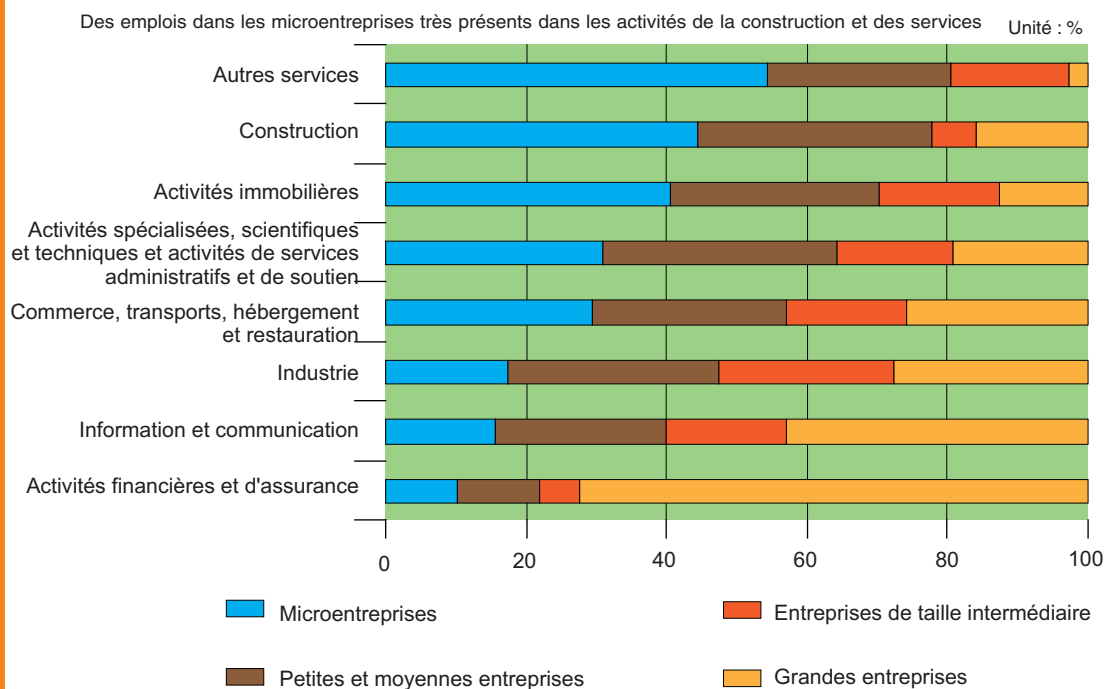
Graphique 3 : Répartition des emplois salariés (ETP) par secteur d'activité en Languedoc-Roussillon

Plus d'emplois salariés dans le commerce, les transports, hébergement et restauration en proportion



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.
Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Graphique 2 : Répartition des salariés par type d'entreprise et secteur d'activité en Languedoc-Roussillon en 2010



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.
Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif **Esane**, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap) qui localise les effectifs salariés ; **l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés** (Lifi) réalisée chaque année par l'Insee, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Le champ de l'étude

Le champ des entreprises est celui des secteurs marchands hors agriculture et hors intérimaires. Il comprend les entreprises qui ont une activité principale dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services. Les entreprises ayant une activité dans l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière ainsi que les entreprises d'intérim sont exclues du champ.

Définitions

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
 - les **petites et moyennes entreprises** (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
 - les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
 - les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.
- Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

L'effectif des entreprises est l'effectif salarié en équivalent temps plein, c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010. Il est précisément localisé dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Total de bilan

Le total de bilan correspond à une synthèse permettant de chiffrer le patrimoine de l'entreprise à une date donnée, à partir ce que l'entreprise possède, l'actif (immobilisations...) et des ressources dont elle dispose, le passif (capital, crédits...).

Économie présentielle ou activités présentielles

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Pour en savoir plus

■ « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud »,
Insee, *Insee première*, n°1440, avril 2013

■ Décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique,
Journal officiel, 20 décembre 2008

■ « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait »,
Insee, *Insee Première*, n°1399, mars 2012,

■ « Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif »,
Insee, *Insee Première*, n°1321, novembre 2010.

■ « Esane, le dispositif rénové de production des statistiques structurelles d'entreprises »,
Insee, *Courrier des statistiques* n°130, mai 2011

■ « Hérault : Une économie présente, dynamisée par la croissance démographique et le tourisme »,
Insee Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse* n°03, mars 2012

■ « Grand Sud-Est : l'économie présente stimulée par la croissance démographique et le tourisme »,
Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°131, septembre 2010